

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **2e jour d'octobre 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

212-10-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 2e JOUR D'OCTOBRE 2017 TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 10-17
 - 5.2 - Résolution, modification de la programmation de la TECQ
 - 5.3 - Résolution, honoraires professionnels, surveillance de chantier
 - 5.4 - Résolution, acceptation de la cotation de Gestion Jacob et Valentin Inc.
 - 5.5 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2018
 - 5.6 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 7.1 - Résolution, recommandation de paiement no. 3, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Résolution, adoption du programme # 11 sur l'évaluation, la vérification et l'entretien des bornes-fontaines
 - 9.2 - Résolution, adoption du programme #12 sur la sensibilisation du public
 - 9.3 - Résolution, adoption du programme #13 sur la rédaction des plans d'intervention
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1 - Résolution, service d'inspection de la MRC des Etchemins, réservation des heures
- 10.2 - Résolution autorisant les dépenses du processus complet d'infraction
- 10.3 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme, projet panneau déroulant
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Dépôt du bilan financier au 30 septembre 2017 du Festi-Quad
 - 11.2 - Résolution, appui moral demande au Ministère de Transports, droit passage sur la route de la rivière Saint-Jean
- 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre Carrefour jeunesse-emploi, nouveau service de location de costumes
 - 13.2 - Lettre, Fondation de l'école des Appalaches, avis de convocation à l'assemblée annuelle
 - 13.3 - Lettre Commission scolaire de la Beauce-Etchemins
 - 13.4 - Lettre de remerciements de Vélo Québec
 - 13.5 - Lettre de la MRC, projet de règlement pour la modification du schéma d'aménagement
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Parc de la Place du village, neige
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

213-10-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 5 septembre soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-Les travaux de réfection de la rue Fournier débuteront en octobre 2017, une réunion de démarrage se tiendra avec le maire, le conseiller responsable, l'inspecteur municipal, la directrice générale et le responsable du projet pour Pavages Abénakis. Un suivi sera fait lors de la prochaine réunion de travail du conseil municipal.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

214-10-2017

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 10-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 10-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 octobre 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **568,657.11\$**.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **09-17** telle que présentée. Le total des comptes pour **OCTOBRE 2017** s'élève à: **568,657.11\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'**OCTOBRE 2017**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

215-10-2017

5.2 - Résolution, modification de la programmation de la TECQ

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE:**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE,

216-10-2017

5.3 - Résolution, honoraires professionnels, surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalise des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et d'égout pluvial et de la chaussée de la Rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est réalisée à temps plein selon un échéancier très court et que les travaux ont commencé avec trois semaines de retard.

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme FEPTU indiquent que les travaux doivent être terminés d'ici le 31 mars 2018.

CONSIDÉRANT QUE des frais additionnels représentent environ 8 semaines, pour un montant approximatif de : 19,730\$ (taxes en sus). Ce nombre d'heures pourrait varier selon l'avancement des travaux au chantier.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la dépense additionnelle pour la surveillance des travaux par la firme WSP pour une durée de 8 semaines, pour un montant approximatif de : 19,730\$ (taxes en sus). Ce nombre d'heures pourrait varier selon l'avancement des travaux au chantier.

QU'un avis juridique a été demandé à la firme Morency Avocats relativement au dossier de surveillance des travaux.

ADOPTÉE,

217-10-2017

5.4 - Résolution, acceptation de la cotation de Gestion Jacob et Valentin Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalise des travaux de raccordement d'un panneau déroulant numérique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Jacob et Valentin Inc. a déposé une cotation pour effectuer les travaux de raccordement.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de raccordement électrique du panneau déroulant numérique à la compagnie Jacob et Valentin Inc.

Le prix du contrat incluant les taxes se chiffre à : 747.37\$

QUE le devis déposé par la compagnie Jacob et Valentin Inc. fasse foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE,

218-10-2017

5.5 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa publicité dans le feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2017-2018, le montant de la contribution s'élève à 85.00\$.

ADOPTÉE,

219-10-2017

5.6 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins pour l'année financière 2017-2018. Le montant de la cotisation se chiffre à : 170.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

220-10-2017

7.1 - Résolution, recommandation de paiement no. 3, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.3 de WSP Canada Inc, dans le cadre du projet no. 161-16261-00, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis. Le total du compte de R.J. Dutil & Frères s'élève à : 442,036.72\$ (taxes incluses).

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

Aucun point.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

221-10-2017

9.1 - Résolution, adoption du programme # 11 sur l'évaluation, la vérification et l'entretien des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du programme # 11 sur l'évaluation, la vérification et l'entretien des bornes-fontaines va permettre de répondre aux exigences du Schéma de couverture des risques incendie (SCRI) de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme #11 sur l'évaluation, la vérification et l'entretien des bornes-fontaines , et ce, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau, le 20 septembre 2017.

ADOPTÉE,

222-10-2017

9.2 - Résolution, adoption du programme #12 sur la sensibilisation du public

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du programme # 12 sur la sensibilisation du public va permettre de répondre aux exigences du Schéma de couverture des risques incendie (SCRI) de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme #12 sur la sensibilisation du public, et ce, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau, le 20 septembre 2017.

ADOPTÉE,

223-10-2017

9.3 - Résolution, adoption du programme #13 sur la rédaction des plans d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du programme # 13 sur la rédaction des plans d'intervention va permettre de répondre aux exigences du Schéma de couverture des risques incendie (SCRI) de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme #13 sur la rédaction des plans d'intervention, et ce, tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau, le 20 septembre 2017.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

224-10-2017

10.1 - Résolution, service d'inspection de la MRC des Etchemins, réservation des heures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à **200 heures** pour les services d'un technicien en urbanisme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille réserve 200 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées pour 2018.

ADOPTÉE,

225-10-2017

10.2 - Résolution autorisant les dépenses du processus complet d'infraction

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a déjà entrepris des démarches pour un dossier de nuisances dont le contribuable ne collabore pas;

CONSIDÉRANT QU'un processus du dossier d'infraction sera mis en marche avec l'adoption de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis entame le processus d'infraction relativement au règlement sur les nuisances.

QUE la Municipalité paye tous les frais relatifs à la mise en marche du processus juridique de ce dossier.

Une liste des dossiers a été remise aux élus lors de la séance de travail;

ADOPTÉE

226-10-2017

10.3 - Résolution, recommandation du comité consultatif d'urbanisme, projet panneau déroulant

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une séance spéciale le 21 septembre dernier relativement à une demande de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, du 727, rue Principale pour l'implantation d'un panneau déroulant sur le terrain de l'église, sis au 610, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis sous la responsabilité de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme approuve cette demande et recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal accepte la demande de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis pour l'implantation d'un panneau déroulant sur le terrain de l'église sous la responsabilité de la municipalité, en considérant les commentaires suivants du CCU:

- En sachant que les critères de base suivants pour l'évaluation d'une dérogation mineure et pour une recommandation au Conseil municipal sont respectés:
 1. l'application du Règlement de zonage et/ou de lotissement doit causer un préjudice sérieux au demandeur;
 2. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
 3. la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

- Cette demande de dérogation peut être qualifiée de « mineure » lorsqu'on prend connaissance du projet d'implantation du panneau déroulant (classifié panneau publicitaire) en fonction de sa position à l'intérieur du « périmètre urbain ». Les panneaux publicitaires situés à l'extérieur d'un périmètre urbain, nécessite une position éloignée des limites de terrain (route) en raison de la vitesse pour lesquels les véhicules circulent afin que les personnes qui occupent le véhicule puissent avoir le temps d'en prendre connaissance. Cette norme pouvant donc être diminuée en plein centre du village. De plus, le but du panneau déroulant (classer comme panneaux publicitaires) est de

donner de l'information aux citoyens et non d'offrir une publicité précise.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Dépôt du bilan financier au 30 septembre 2017 du Festi-Quad

La directrice fait le dépôt du bilan financier au 30 septembre 2017 reçu du conseil d'administration du Festi-Quad.

227-10-2017

11.2 - Résolution, appui moral demande au Ministère de Transports, droit passage sur la route de la rivière Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de M. Max Vidal, Président du Club Quad de la Rivière Daaquam pour un appui moral quant au maintien de l'autorisation de circuler sur la route de la rivière Saint-Jean, à Saint-Camille-de-Lellis et à la réduction de la limite de vitesse et/ou en apposant de la signalisation adéquate.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie la demande de M. Max Vidal, président du Club Quad de la Rivière Daaquam pour le maintien du droit de passage sur la route de la rivière Saint-Jean, à Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-OMH de Saint-Camille: Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'il n'y a pas de logement vacant aux OMH de Saint-Camille.

-Marché de Noël: Mme Thérèse Blanchet a assisté à la réunion pour le marché de Noël qui se tiendra cette année, au gymnase de l'école, le dimanche 26 novembre de 9h30 à 16h30.

-Incendie: Le maire indique que la prochaine réunion de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins se tiendra le 26 octobre 2017;

-Aqueduc: L'inspecteur municipal mentionne aux élus que des tests d'eau pour la teneur en cuivre ont été effectués à l'école. Un suivi sera fait avec la Commission scolaire dans les prochaines semaines. À suivre.

-Signalisation: M. Jocelyn Pouliot mentionne que le Club Quad de la rivière Daaquam a fait l'installation de panneaux de signalisation pour informer les Quadistes.

-Maire: M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à une réunion de chantier pour le projet de la rue de la Fabrique, à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, au conseil des maires de la MRC des Etchemins, au comité administratif de la MRC des Etchemins, à la réunion sur la régie des incendies, au congrès de la FQM. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre Carrefour jeunesse-emploi, nouveau service de location de costumes

Un nouveau service est offert dans la MRC des Etchemins, la boîte à costumes est un service de location de costumes et d'accessoires pour toutes les occasions et pour tous les âges. La boîte à costumes est situé à la Promenade Etchemins.

13.2 - Lettre, Fondation de l'école des Appalaches, avis de convocation à l'assemblée annuelle

Lecture est faite d'un avis de convocation nous invitant à assister à l'assemblée annuelle de la Fondation de l'école des Appalaches qui se tiendra le mardi 3 octobre à 18h, à la bibliothèque de l'école.

13.3 - Lettre Commission scolaire de la Beauce-Etchemins

Points d'information, nous avons reçu une lettre d'invitation pour la vente du surplus d'inventaire à l'entrepôt Pozer, à Saint-Geroges, il faut prendre rendez-vous avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins.

13.4 - Lettre de remerciements de Vélo Québec

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de Vélo Québec relativement à l'activité qui s'est tenue en août : "Le grand Tour Desjardins".

13.5 - Lettre de la MRC, projet de règlement pour la modification du schéma d'aménagement

Aucun commentaire des élus à propos du projet de règlement 127-17 relativement à la modification au schéma d'aménagement et de développement.

14 - VARIA

14.1 - Parc de la Place du village, neige

Il est convenu d'un commun accord de prendre arrangement avec le propriétaire du Restaurant Le Camillois pour l'installation d'un abri temporaire pour l'hiver 2017-2018.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h05.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE